
Cour d'Appel de Dakar

Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Dakar

Siège

Dakar le, jeudi 21 mai 2026

CONTESTATIONS DE SAISIE

AUDIENCE DU 22.05.2026

PRESIDENT : M. Samba NDIAYE

MEMBRES

GREFFIER : Me Ndéye Aïssatou FALL

AFFAIRES RENVOYEEES

N°	N° Rôle	Demandeurs	Conseil(Demandeurs)	Défendeurs	Conseil(Défendeurs)	RESULTATS
1.	73/2026	1)SOCIETE CHINA INTERNATIONAL WATER AND ELECTRIC CORP	Me DEMBA CIRE BATHILY ET ASSOCIES	YOUSS OUPHA SYLLA ET AUTRE S		D 05/06/2026
2.	157/2026	1)SIEUR AMATH WANE	Me SOULEYMANE DIAGNE AVOCAT A LA COUR	SGS, WAVE ET AUTRES		R 05/06/2026 mêmes fins
3.	191/2026	1)LA SOCIETE SENEGALAISE DE PRESSE ET DE PUBLICATION SA SSPP	Me CIRE CLEDOR LY AVOCAT A LA COUR DAKAR	MADAME FATOU LY SALL- ADGTGIHCD ET AUTRES		D 05/06/2026

		LE SOLEIL SA				
4.	216/2026	1)L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal dite IPRES		Thérèse Marie NUNEZ et autres		R 05/06/2026 observations c/tous
5.	262/2026	1)Sakiyoulahi SOW	Me Omar TANDIAN avocat à la cour et autres	La Société ECOTRA SA SGS SA - BIS SA et autres		R 05/06/2026 communication demandeur à la SCP SEMBENE, DIUF et NDIONE
6.	269/2026	1)La Société EXCELLEC SA	Me Guédel NDIAYE et ass, avocats à la cour Dakar	Pape Meissa FALL et autres à/s Pape Meissa FALL, Oumar DIAO, Ibrahima SIMBE DIALLO, et autres	Me Samba AMETTI, avocat à la cour Dakar	D 05/06/2026
7.	289/2026	1)Victorino Tavares SEMEDO	Me Bamar FAYE, avocat à la cour Dakar	Djibril DIOP R/ par Bacary DJITTE et autre		D 05/06/2026
8.	294/2026	1)SOCIETE SEPHOS SENEGAL SA	Me MOISE MAMADOU NDIOR AVOCAT A LA COUR DAKAR	MONSIEUR MAMADOU LOUM -CBEAO-BICIS		R 05/06/2026 observations orales c/tous
9.	301/2026	1)Bouchra Boulaich KASMI	SCP HOUDA et ass, avocat à la cour Dakar	Chérine HUSSEINI - La Sté LUSTRECLAT SCI	Me Boubacar CISSE, avocat à la cour Dakar	R 05/06/2026 observations c/ Me HOUDA
10	308/2026	1)LA CONGRAGATION DES FILLES DU SAINT COEUR DE MARIE	SCPA SOW SECK DIAGNE ET ASS AVOCAT A LA COUR DAKAR	LA SOCIETE GEOMAPS SENEGAL		RF 05/06/2026 observations orales
11	317/2026	1)La Société SENEGAL WELLNESS FACTORY	Mes Guédel NDIAYE et ass, avocats à la cour Dakar	Le Directeur Général des Impôts et Domaines et autres		R 05/06/2026 observations c/tous
12	326/2026	1)La Sté RC CONSTRUCOES SÉNÉGAL	SCP Mes HOUDA et ass, avocats à la cour Dakar	Abdoulaye DIALLO R/ par Diéré BODIAN et autres		R 05/06/2026 mêmes fins

13	327/2026	1)Etablissements DEBY DIAW SUARL	Me Adnan YAHYA, avocat à la cour Dakar	Soda SOCK - Makhéte DIAW		RF 05/06/2026 mêmes fins
14	345/2026	1)SERIGNE MANSOUR SIDIBE	LEXISEN	OUSSEYNOU BA - AUTRES		R 12/06/2026 PV
15	350/2026	1)MADAME AME VENUNYE MATTY -	Me MAMADOU SOW AVOCAT A LA COUR DAKAR	MONSIEUR IBRAHIMA ALYCHE TOUNKARA		RF 05/06/2026 observations
16	360/2026	1)Khady DATT SY	Mes BASS et FAYE, Me Mariame DATT, avocats à la cour Dakar	Le Chef du Bureau de Recouvrement du Centre des Grandes Entreprises - La Sté Générale des Transports dite SOGETRANS		R 05/06/2026 observations de l'Administration fiscale
17	361/2026	1)MADAME LINA YOUNESS	MAITRE GUEDEL NDIAYE AVOCAT A LA COUR	COUMBA S.D AISSATOU NDIAYE	ABOU ABDOUL DAFF AVOCAT A LA COUR	R 05/06/2026 observations Me DAFF
18	368/2026	1)Pape Ahmedou Gaidy NDAW	Me Mbaye DIENG, avocat à la cour Dakar	La Société Générale Sénégal dite SGS		R 05/06/2026 observations demandeur
19	373/2026	1)ASECNA	Mes François SARR et ass, avocats à la cour Dakar	Khadidiatou DANFAKHA - Me Yakhoubou CAMARA - ADG TGHCD		RF 05/06/2026 mêmes fins
20	376/2026	1)Société NESTLE SENEGAL	SCP François SARR et ass, avocats à la cour Dakar	Mor DIA , Ibrahima THIAM FAYE et autres		R 05/06/2026 observations demandeur
21	382/2026	1)La Société LION GROUP SENEGAL	SCP Demba Ciré BATHILY, avocat à la cour Dakar	Alioune DIOUF -La Banque ECOBANK		R 12/06/2026 observations c/tous

22	397/2026	1)Société Immobilière de la Presqu'île du Cap-Vert en abrégé SIPRES SA	Mes Guédel NDIAYE et ass, avocats à la cour Dakar	Assane YAGO es-qualité de YAGO Yidante Nathan et autres		D 05/06/2026
23	398/2026	1)La Société Immobilière de la Presqu'île du Cap-Vert en abrégé SIPRES SA	Me Guédel NDIAYE et ass, avocats à la cour Dakar	Assane YAGO es-qualité de YAGO YIDANTE NATHAN PARKER et autres		D 05/06/2026

AFFAIRES NOUVELLES

N°	N° Rôle	Demandeurs	Conseil(Demandeurs)	Défendeurs	Conseil(Défendeurs)	RESULTATS
24	410/2026	1)CABINET MAGNETIKA SAS	SCP DIALLO et WADE, avocats à la cour Dakar	Mamadou Fodé NDIAYE - Joséphine Kambé SENGHOR	Me Cheikh Ahmadou Bamba FALL, avocat à la cour Dakar	R 12/06/2026 observations
25	411/2026	1)La Société Compagnie Sahélienne d'Entreprise SA	SCP BA et TANDIAN, avocats à la cour Dakar	Amadou KA - La CBAO - La BOA		D 05/06/2026
26	412/2026	1)La Société de conserves Alimentaires au Sénégal dite SOCAS SA R/ par son Directeur général	Me Gèneviève LENOBLE, avocat à la cour Dakar	Mohamed Abdallah GUEYE - Oumar DIOP - Amath Sokhna KANDJI et autres		R 05/06/2026 observations orales
27	413/2026	1)SOCIETE NATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS SONATEL	SCP SYSS AVOCATS A LA COUR	LES HERITIERS DE FEU NGUIRANE NDIONE A/S JEAN MARIE NDIONE ET AUTRES		R 05/06/2026 observations orales c/ tous
28	414/2026	1)Société Etudes Coordination Travaux en abrégé ECOTRA SA	SCP d'Avocats SEMBENE, DIOUF et NDIONE	Ibrahima KHALILOULAYE SOUGOU -L'Adm/ Greffes près le TGIHC de Dakar		R 12/06/2026 observations
29	416/2026	1)CBAO ATTIJARI Wafa BANK SA	Me Boubacar KOITA, avocat à la cour Dakar	Société PERFORMANCE TRADE COMPANY SUARL et autres		R 12/06/2026 observations

30	418/2026	1)Société EMEDIA INVEST	Me Cheikh Ahmadou NDIAYE, avocat à la cour Dakar	Mademba NDIAYE-La Banque Islamique du Sénégal dite BIS SA		R 12/06/2026 observations c/tous
31	419/2026	1)L"Agence Nationale Chargée de la Promotion des Investissements et des Grands Travaux dites APIX SA	SCP CISSE et KEBE, avocats à la cour Dakar	Ibrahima GUEYE et Khady GNINGUE - La Sté générale de Banque dite SGSN et autres	SCP SOW et associés , avocats à la cour Dakar	R 12/06/2026 observations
32	421/2026	1)Sokhna THIAM	SCPA FAYE et SALL, avocats à la cour Dakar	Amar DIOP		R 05/06/2026 observations défendeur
33	423/2026	1)Malick MBAYE	Me Boubacar KOITA, avocat à la cour Dakar	Axelle Sophie MAHEU et autres		D 12/06/2026
34	424/2026	1)Sté Champion DECO	Me Souleymane SOUMARE, avocat à la cour Dakar	Abdoulaye NDIAYE		D 12/06/2026

DELIBERES

N°RG	N° ordonnances	Affaires	Décisions
87/2026	177/2026	Mamadou SAMBE <i>SYSS Avocats,</i> <u>Contre</u> Ablaye SOW <i>Me Arfang Law Firm,</i>	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, en référé sur difficultés et en premier ressort ; <u>En la forme ;</u> - Recevons l'action ; <u>Au fond,</u> - Accordons à Mamadou SAMB des délais de paiement échelonné ; - Ordonnons, en conséquence, la continuation des poursuites, sauf paiement de la somme due en 08 mensualités à compter de fin juin 2026, sans nouveau référé ; Mettons les dépens à la charge de Mamadou SAMBE.
320/2026	178/2026	La Société Gestion des Standards 1 dite GSI Sénégal <i>Me Al Hassane DIALLO,</i> <u>Contre</u>	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, contradictoirement, à l'égard de la société Gestion des Standards 1 Sénégal et la dame Oumy COLY, par défaut à l'encontre de Maître Adama DIA, la banque of Africa ainsi que le Crédit Mutuel du Sénégal, en matière de

		Oumy COLY et Autres <i>SCP SOW, SECK et DIAGNE</i>	voies d'exécution et en premier ressort ; <u>En la forme ;</u> - Recevons l'action ; <u>Au fond ;</u> - Rejetons les moyens de contestation soulevés par la société de Gestion des Standards1 Sénégal comme mal fondés ; - La déboutons, en conséquence de ses demandes de nullité et mainlevée comme mal fondées ; - Ordonnons l'exécution provisoire ; - Mettons les dépens à la charge de la demanderesse ;
215/2026	179/2026	Société China Mall International SARL <i>Me Youssoupha CAMARA,</i> <u>Contre</u> Djibril COLY, Charles DIATTA, Société Sunu Bank et Autres	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, contradictoirement à l'égard de la Société CHINA MALL INTERNATIONAL SARL, par défaut réputé contradictoire à l'encontre des autres défendeurs, en matière de contentieux de l'exécution et en premier ressort ; <u>En la forme ;</u> - Recevons l'action principale ; <u>Au fond ;</u> - Rejetons les moyens de contestation soulevés par la société CHINA MALL INTERNATIONAL SARL en ce qu'ils

			sont mal fondés ; - La déboutons de ses demandes en nullité et mainlevée de la saisie-attribution de créances pratiquée sur ses avoirs par Djibril COLY et Autres, par exploit du 18 février 2026 ; - Ordonnons l'exécution provisoire de la présente décision ; - Condamnons la société CHINA MALL INTERNATIONAL SARL aux dépens ;
167/2026	180/2026	La Société CHINA MALL INTERNATIONAL SARL <i>Me Youssoupha CAMARA,</i> <u>Contre</u> Djibril COLY, Charles DIATTA, Lamine BIAYE et Autres, <i>Mes François SARR et Ass,</i>	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, contradictoirement à l'égard de la Société CHINA MALL INTERNATIONAL SARL, par défaut réputé contradictoire à l'encontre des autres défendeurs, en matière de contentieux de l'exécution et en premier ressort ; <u>En la forme ;</u> - Recevons l'action ; <u>Au fond ;</u> - Disons que le moyen tiré de la nullité de l'acte de dénonciation est bien fondé ; - Déclarons nul l'acte de dénonciation en date du 16 janvier 2026 ; - Constatons la caducité de la saisie-attribution de créances pratiquée sur les avoirs de la société China

			Mall International SARL suivant exploit du 12 janvier 2026 ; - Ordonnons sa mainlevée ; - Condamnons Djibril COLY et consorts aux dépens ;
237/2026	181/2026	Hôtel Résidence Paya Al Mahdi <i>Me Abdourahmane DIALLO,</i> <u>Contre</u> Fadima NIANG	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, en référé et en premier ressort ; <u>En la forme ;</u> - Rejetons l’exception de nullité soulevée par Fadima NIANG ; - Recevons l’action et les demandes de l’Hôtel Résidence Paya Al MAHDI ; <u>Au fond ;</u> - Ordonnons la distraction au profit de l’Hôtel Résidence Paya Al MAHDI du canapé en cuir, du buffet, des tables à manger, des chaises, des armoires, des téléviseurs, du réfrigérateur, du congélateur, du micro-onde, du canapé 3 places, de la table basse, de la table TV et des splits visés dans le procès-verbal de saisie-vente du 18 juillet 2025 ; - Le déboutons de sa demande d’exécution sur minute et avant enregistrement comme étant mal fondée ; - Mettons les dépens à la charge de Fadima NIANG ;

170/2025	182/2026	Rachelle SLEYLATI, Andre SLEYLATI et Rabih KFOURI <i>Me Mouhamed Seydou DIAGNE,</i> <u>Contre</u> Société BATIPLUS SA <i>HOUDA et Associés,</i>	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, en référé sur difficultés d'exécution et en premier ressort ; <u>En la forme ;</u> - Recevons la fin de non-recevoir tirée de l'article 252-2 du Code de Procédure civile ; - La rejetons comme mal fondée, - Recevons l'action ; <u>Au fond ;</u> - Rejetons les demandes de discontinuation des poursuites et de délai comme mal fondée ; - Ordonnons, en conséquence, la continuation des poursuites sans délai et sans nouveau référé ; - Mettons les dépens à la charge des demandeurs ;
57/2026	183/2026	La Société ZETEX Sénégal SA <u>Contre</u> Chef Du Bureau De Recouvrement du Centre Des Moyennes Entreprises Dakar	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, contradictoirement sur difficultés d'exécution et en premier ressort ; <u>En la forme ;</u> - Recevons l'action ; <u>Au fond ;</u> - Vu les difficultés exposées ; - Accordons à la société Zeltex Sénégal SA un moratoire

			de paiement ; - En conséquence, ordonnons la continuation des poursuites sauf paiement de la somme due en six mensualités égales à compter de la fin du mois de juin 2026, sans nouveau référé ; - Mettons les dépens à la charge de Zeltex Sénégal SA ;
75/2026	184/2026	Abdoulaye NDIAYE <u>Contre</u> Penda MBAYE	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, en référé sur difficultés et en premier ressort ; <u>En la forme ;</u> - Recevons l'action ; <u>Au fond ;</u> - Constatons l'absence de difficultés ; - Ordonnons en conséquence la continuation des poursuites sans délai, sans nouveau référé ; - Mettons les dépens à la charge de Abdoulaye NDIAYE ;
77/2026	185/2026	Safiétou DIOUF <u>Contre</u> Serigne NDIAYE	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, en référé sur difficultés d'exécution et en premier ressort ; <u>En la forme ;</u> - Recevons l'action ; <u>Au fond ;</u>

			- Rejetons la demande tendant à la suspension des poursuites comme mal fondée ; - Ordonnons en conséquence la continuation des poursuites ; - Mettons les dépens à la charge de Safiétou DIOUF ;
93/2026	186/2026	Yacine GUEYE <u>Contre</u> Mouhamadou BASSOUM	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, en référé sur difficultés d'exécution et en premier ressort ; <u>En la forme ;</u> - Recevons l'action ; <u>Au fond ;</u> - Accordons à Yacine GUEYE un délai de deux (02) mois pour organiser son départ ; - Ordonnons la continuation des poursuites à compter de fin juillet 2026, sans nouveau référé ; - Mettons les dépens à la charge de Yacine GUEYE ;
81/2026	187/2026	Malick NIANG <i>Me Mbaye SAKHO,</i> <u>Contre</u> Aïssatou BALDE <i>Me Bamar FAYE,</i>	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, en référé sur difficultés et en premier ressort ; <u>En la forme ;</u> - Rejetons l'exception d'incompétence ; - Recevons l'action ;

			<u>Au fond ;</u> - Rejetons les demandes en discontinuation et en suspension des poursuites ; - Ordonnons la continuation des poursuites sans délai, sans nouveau référé ; - Mettons les dépens à la charge du demandeur ;
195/26	188/2026	La Société TILIS Group SARL <i>Me Boubacar DRAME,</i> <u>Contre</u> La Société Transport Bulding Matériel Construction dite « TBMC » <i>Me Gael Ba,</i>	<u>PAR CES MOTIFS</u> Statuant publiquement, en référé et en premier ressort ; <u>En la forme ;</u> <u>Au fond ;</u> - Recevons l’action ; - Déboutons la société TILIS Group SARL de sa demande comme mal fondée ; - Mettons les dépens à sa charge ;
250/2026		Serigne DIOP <i>Me François SARR et Associés,</i> <u>Contre</u> Mariatou TAMBEDOU -La Banque de l'Habitat du Sénégal SA et autres	Délibéré rabattu pour la production du jugement n°4752/2024 du 04/12/2024 du TGIHCD + de l’arrêt n°148 du 19 février 2026 de la Cour d’appel de Dakar R 05/06/2026 à cette fin

79/2026

Lina YOUNESS

Délibéré prorogé au 29/05/2026

Contre

Coumba S. D. Aissatou

NDIAYE